



## APPEL A CANDIDATURE DE L'ECOSOCC POUR LES ÉLECTIONS PARTIELLES A LA 2<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PERMANENTE DE L'ECOSOCC

La vingt-sixième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine a adopté la Décision EX.CL/Dec.869(XXVI) sur la 2<sup>e</sup> Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC. Cette Décision demande à l'ECOSOCC et à la Commission de poursuivre l'organisation des élections partielles pour les postes vacants à l'Assemblée générale de l'ECOSOCC en vue d'assurer la plus large représentation possible des États membres de l'Union au sein de l'ECOSOCC. Par la suite, la première session de la 2<sup>e</sup> Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC, tenue au Caire en Égypte du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2015 a instruit le Secrétariat du CIDO de rouvrir le processus de candidature pour les élections à la 2<sup>e</sup> Assemblée générale permanente à compter du 9 mars 2015 pour les États membres où les élections n'ont pas eu lieu.

Il s'agit des États membres suivants: Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Guinée Bissau, le Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Rwanda et Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone et Zimbabwe.

Les États membres suivants sont également encouragés à soumettre des candidatures puisqu'ils ont été sous-représentés: les Seychelles, Madagascar, la Guinée, la Libye, la Tanzanie et le Soudan du Sud.

En conséquence, et afin de permettre une plus grande représentation des organisations de la société civile des cinquante-quatre (54) États membres de l'Union, la Commission a maintenant rouvert le processus électoral de l'ECOSOCC pour une période de dix mois, jusqu'au 31 décembre 2015. Le Comité interdépartemental de vérification et d'éligibilité des candidats et des élections poursuivra l'examen des dossiers de candidature et la présélection des candidats qualifiés sur une base trimestrielle jusqu'au 31 décembre 2015.

La Commission invite, par la présente, la communauté de la Société civile africaine à s'organiser pour bénéficier de la nouvelle date limite en participant activement au processus électoral.

Les formulaires de candidatures à l'ECOSOCC peuvent être téléchargés sur les liens <http://www.au.int/en> ou <http://pages.au.int/ECOSOCC>.

**Secrétariat de l'ECOSOCC**  
**Direction des Citoyens et de la Diaspora,**  
**Commission de l'Union africaine,**  
**B.P. 3243**  
**Addis-Abeba,**  
**Éthiopie**

Les formulaires dûment remplis accompagnés de tous les documents pertinents devraient être envoyés au Secrétariat dès que possible.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Secrétariat de l'ECOSOCC: [ECOSOCC@africa-union.org](mailto:ECOSOCC@africa-union.org) ou [ECOSOCC@yahoo.com](mailto:ECOSOCC@yahoo.com).

Tsebaot Aberra,  
Secrétaire ECOSOCC